



Retard de livraison d un parking sur appartement en vefa

Par **Cluster**, le **29/06/2019** à **20:46**

Bonjour . En juin 2017 j ai acheté un appartement en vefa avec emprunt . Fin des travaux en décembre 2018 . Le jour de la remise des clés le 11 juin 2019 , je n avais pas de place de parking . L Architecte Vinci s est trompé . Sous ma place de parking , il a placé le transformateur , mais il a dû surélever le sol d environ 1 m pour être aux normes . Ma place a disparue . Et la directrice de projets a oublié de me prévenir . Elle m a alors proposée une place au 2e sous sol d un autre bâtiment qui sera fini en octobre . Pas d accord . Il y a dépréciation de mon bien , problème avec le locataire qui arrive le 10 juillet .il faut repasser chez le notaire et les impôts . Le 27 juin , elle m'annonce qu elle a trouvé une place dans mon bâtiment . Elle se charge du notaire . Suis je en droit de réclamer une indemnité pour le retard occasionné ? Et si oui de quel montant ?

Par **BrunoDeprais**, le **30/06/2019** à **09:49**

Bonjour
Demander, on peut toujours.
Mais au final, il y avait une erreur, ce qui est très courant dans le bâtiment, et on vous a trouvé une solution visiblement équitable.
Vous pouvez toujours demander au promoteur une indemnisation à l'amiable, voire prendre un avocat et entamer une procédure, qui risque davantage de vous coûter que de vous rapporter.
En attendant vous avez une place de parking convenable, et votre locataire n'arrive que dans 10 jours. Peut-on réellement parler de retard vous ayant entraîné une perte financière?